

Suppression du contrat « nouvelles embauches »

Les contrats « nouvelles embauches » en cours sont requalifiés en contrats à durée indéterminée de droit commun.

Encadrement du portage salarial

Le portage salarial est défini comme un « ensemble de relations contractuelles organisées entre une entreprise de portage, une personne portée et des entreprises clientes comportant pour la personne portée le régime du salariat et la rémunération de sa prestation chez le client par l'entreprise de portage ».

Un accord national interprofessionnel étendu pourra confier à une branche déterminée la mission d'organiser, par accord, sous un délai de deux ans, la régulation du portage salarial dans un souci de sécurisation du dispositif et de protection des « portés ».

Jusqu'à maintenant, l'UNEDIC ne considérait pas « le porté » comme un salarié.

En bref

Loi sur la prescription civile

◆ L. n° 2008-561, 17 juin 2008,
art. 26 : JO, 18 juin

La loi portant réforme de la prescription en matière civile, qui réduit à 5 ans (contre 30 ans précédemment) le délai de prescription de droit commun des actions prud'homales mais aussi d'autres actions et requêtes en indemnisation, est parue au *Journal Officiel* le 18 juin 2008.

S'agissant de la délicate question de l'application de ces nouvelles dispositions aux situations en cours, le législateur a indiqué que ce nouveau délai de 5 ans s'applique à compter du jour de l'entrée en vigueur de la loi (soit le 19 juin 2008), étant précisé que :

– le nouveau délai s'applique aux prescriptions en cours sans que la durée totale puisse excéder la durée prévue par la loi antérieure (ainsi, s'il reste encore, au 19 juin 2008, 2 ans à courir pour atteindre le délai de 30 ans, l'application des nouvelles dispositions ne peut avoir pour effet d'allonger de 3 ans cette durée extinctive) ;

– le nouveau délai ne s'applique pas aux instances déjà introduites avant le 19 juin 2008 (en conséquence, ces actions seront poursuivies et jugées conformément aux anciennes règles, y compris en appel et en cassation).